

ACCOMPAGNEMENT



NOS COULEURS

Centre LGBT+ Sud Aquitaine - Landes
07 85 30 64 15 ou 09 88 53 87 68



ADAVEM JP 40

15 avenue Henri Farbos - Mont-de-Marsan
6 rues des Prairies - Dax
05 58 06 02 02 / adavem40.fr

ÉCOUTE



SOS Homophobie

Ligne d'écoute anonyme et confidentielle
01 48 06 42 41 / sos-homophobie.org



LÉIA est là

Ligne d'Écoute, d'Information et d'Aide
7 j/7 de 8h à 23h - gratuit - 0800 004 134
ou par e-mail ou par livechat / leiaestla.fr

JURIDIQUE



Le Défenseur des Droits

Peut être saisi gratuitement en cas de discrimination
en raison de l'un des critères retenus par la loi,

- En rencontrant un de ses délégués

- à la Sous-préfecture de Dax

5 Av Paul Doumer 40100 DAX / 05 58 06 72 79

- à la maison des services au public de Peyrehorade

156 route de Mahounic 40300 Peyrehorade / 05 58 73 60 03

- au CCAS de Soustons

14 Av du Maréchal Leclerc 40140 Soustons / 05 58 41 44 76

- au CCAS de Saint-Pierre du Mont

17 av. Georges Sabde 40280 St Pierre du Mont / 05 58 05 53 84

[Connaître les jours et horaires de RDV avec le Défenseur des
Droits dans les Landes : cdad-landes.justice.fr]

- En adressant la réclamation

- en ligne : defenseurdesdroits.fr

- par courrier : Défenseur des droits,

Libre réponse 71120, 75342 PARIS Cedex 07

- par téléphone : 09 69 39 00 00



Réseau d'Assistance aux Victimes d'Agressions et de Discriminations

Réseau d'avocats, associations et professionnels qui assistent
des victimes de délits, de crimes ou de discriminations en
raison de l'orientation sexuelle.

URGENCE : 06 17 55 17 55 / urgence@ravad.org / ravad.org



Association LGBT+ Militante & Friendly - LANDES

PERMANENCE SOCIALE

MONT-DE-MARSAN

Centre LGBT+ Sud Aquitaine Landes
3 rue Maréchal Bosquet

Ouverture au public : mercredi et vendredi - 14 h/18 h 30

Ligne téléphonique : 09 88 53 87 68

SAINT-VINCENT-DE-TYROSSE

CCAS, Espace Grand Tourren, bureau 11
2 allée des Magnolias

1^{er} mercredi de chaque mois - 14 h 30 / 17 h

LABRIT

Ancien café du centre, 51 chemin des Plantons

3^{ème} mercredi de chaque mois - 15 h / 17 h

CONTACT

07 85 30 64 15 ou 09 88 53 87 68

noscouleurs40@gmail.com



COURRIER

Nos Couleurs
3 rue Maréchal Bosquet
40 000 Mont-de-Marsan

SITE

Retrouvez Nos Couleurs
sur lesbascos.org

Brochure réalisée avec le soutien de

© 2024



LGBT+PHOBIES



Comment se défendre
en cas d'agression ?

LANDES



Vous avez été agressé(e)
physiquement, verbalement, en ligne ?
Vous avez été victime de discrimination
dans la vie quotidienne ou dans le travail ?

Ne restez pas VICTIME !
Défendez-vous !

**L'expérience est toujours traumatisante et laisse désespéré(e),
mais la résignation n'est pas une bonne solution.**

Il existe des institutions, des organismes et des associations
dont le but est de vous venir en aide.

- Ils sont à **votre écoute** et peuvent vous fournir
une aide psychologique et concrète.
- Ils peuvent vous indiquer des procédures vous
permettant de **défendre vos droits** et **d'obtenir**
une juste réparation de votre préjudice.

Ce document a été établi à l'initiative de *Nos Couleurs*,
Centre LGBT+ Sud Aquitaine - Landes, implanté à :
3 rue du Maréchal Bosquet à Mont-de-Marsan.

- C'est au plan local, **un interlocuteur immédiat** et
privilegié pour vous **fournir l'assistance** et **les conseils**
propres à vous venir en aide. En cas d'agression ou de
discrimination, mais également pour mener harmo-
nieusement votre vie affective et sociale.
- Le Centre est aussi en mesure de vous aiguiller sur les
personnes et les structures les plus aptes à **répondre**
à **votre attente**.

Comment la loi punit-elle L'HOMOPHOBIE ?

Dans le *Code Pénal* (article 132-77), **l'homophobie est une
circonstance aggravante** lorsque l'infraction a été commise
pour un motif homophobe (ex : meurtre, tortures, violences
volontaires, viol, agressions sexuelles, menaces, vol et extorsion).
La loi réprime également la publication de propos injurieux,
diffamatoires ou caractérisant une provocation à la discrimi-
nation ou à la violence envers des personnes homosexuelles.
(articles 24, 32 et 33 de la loi du 29 juillet 1981)

Provocation et diffamation publiques :

1 an d'emprisonnement et de 45 000 € d'amende

Injure publique : 6 mois d'emprisonnement et 22 500 € d'amende.

Que faire en cas D'AGRESSION



SOINS MÉDICAUX

- **Se rendre aux urgences pour faire
établir un certificat médical** mentionnant
les jours d'Interruption Temporaire de Travail (ITT),
si possible supérieurs à 8 jours.
- **Faire des photos de vos blessures**, dès que possible
ou dans les jours qui suivent.
- Par la suite, à chaque consultation médicale,
récupérez systématiquement un certificat médical.

PORTER PLAINTE

- **Au plus vite au commissariat ou à la gendarmerie**
la plus proche qui ne peuvent refuser de l'enregistrer
- **Ne pas se contenter d'une main courante.**
- Ne pas oublier de **citer dans la plainte les injures
homophobes**, en indiquant précisément les mots
employés.
- **Mentionner aussi l'identité de vos témoins** sur
le dépôt de plainte, le cas échéant.
- **Bien la relire avant de signer** en vérifiant qu'y
sont bien retranscrites toutes vos déclarations.
- **Demander une copie intégrale de la déposition**,
ne pas se contenter d'un récépissé avec le numéro
de plainte.

TROUVER DES TÉMOINS

- **Donner leurs noms et coordonnées à la police,
ou gendarmerie**, même ultérieurement.
- **Les témoignages doivent être rédigés sur un
formulaire précis** (*cerfa n°11527*02 accessible en ligne*).

APPELER NOS COULEURS

- Appeler au **07 85 30 64 15** ou **09 88 53 87 68**
au plus tôt et si possible **avant le dépôt de plainte.**

L'association peut :

- **procurer une aide psychologique**
- **accompagner les démarches**
- **accompagner la procédure**
- **au besoin, se porter partie civile.**



PROTOCOLE

**de signalement et de traitement
des infractions de violences,
de haine et de discrimination
anti-LGBT+**



Le Centre LGBT+ a conclu des partenariats avec :

- le Procureur de la République de Dax
- le Procureur de la République Mont-de-Marsan
- la Gendarmerie des Landes
- la Police nationale
- l'ADAVEM JP 40 (Association Départementale
d'Aide aux Victimes et de Médiation des Landes
Justice de Proximité)
- SOS homophobie.

Grâce à cela nous pouvons :

- **accompagner les victimes** de discriminations
LGBT+phobes pour déposer plainte
- **recueillir les plaintes** pour une transmission
directe au Procureur.



AIDE JURIDICTIONNELLE

**Les personnes à revenus modestes
peuvent bénéficier d'une aide juridictionnelle (AJ)**
pour faire valoir leurs droits en justice.
L'État prend alors en charge **la totalité** ou **une
partie** des frais de procédure ou de transaction.

- **L'aide juridictionnelle peut être demandée
pour tous les types de procédure**, devant toutes
les juridictions civiles, pénales et administratives.
- Elle est soumise à **conditions de ressources**.
- Le dossier de demande d'aide juridictionnelle peut
être demandé au tribunal de grande instance, à la
mairie ou dans une maison de justice et du droit.